

CONTRAT D'ENGAGEMENT POMMES

AMAP Biganos

Septembre 2025 / Avril 2026

1. Les contractants

NOM de l'amapien :			
Adresse :			
Téléphone domicile :		Téléphone portable :	
E-Mail :			

NOM du producteur :	SCEA LES COTEAUX DE BOUTAU		
Adresse :	1 LES MURAILS - 33190 LES ESSEINTES		
Téléphone:	05 54 05 01 10	Portable :	06-72-49-80-11 ou 07-89-05-26-35
E-Mail :	contact@lescoteauxdeboutau.fr		

2. Les engagements du producteur

M. Bernard, Lucas et Axel DUPEBE arboriculteurs récoltants à CAMIRAN s'engagent à :

- Fournir des pommes Bio, du jus de pommes Bio et du bulle de pommes BIO pour une période de 8 mois à raison de 10 livraisons.
- Établir un lien avec les amapiens en étant présents à au moins une distribution par saison dans la mesure du possible,
- Être disponibles pour les visites d'exploitation (vergers),

3. Les engagements de l'amapien

M. ou Mme : _____, s'engage à :

- Régler à l'avance la somme correspondant à la quantité choisie selon les modalités de paiement précisées ci-dessous et la remettre au responsable de contrat à la signature.
- Venir chercher les produits du contrat pour une période de 8 mois à raison d'une distribution toutes les trois semaines.
- Trouver un remplaçant, en cas d'impossibilité prévue, pour retirer la commande.

4. Les engagements du responsable de contrat

M Willy ROUILLARD s'engage à :

- Remettre les chèques au producteur en précisant la date de dépôt sur l'enveloppe contenant les chèques,
- Préparer les visites d'exploitation,
- Gérer la liste amapiens du présent contrat.
- Envoyer des messages de rappel des distributions via SMS et Whatsapp

Willy ROUILLARD	06 81 50 22 87	willyrouillard79@gmail.com	Groupe Whatsapp 
-----------------	----------------	--	--

5. Le choix du contrat

Le contrat est établi pour la période du 22/09/2025 au 13/04/2026 à raison de 10 livraisons.

Conditionnements :

Pommes BIO: en sachet de 4 kg au prix de 2,90 €/kg, ou en caisse de 13 kg au prix de 2,80 €/kg

Variétés en mélange selon avancée dans la récolte (pitchounette, rougelle, dalinette, désirée, chantecler, judelle, goldrush)

Jus de pommes BIO: en bouteille de 1 L (à 3,20€/L) ou en bib de 3 L (à 3€/L)

Bulle de pommes BIO: en bouteille de 75 cl à 4€/bouteille (soit 5,33€/L)

Produit	Prix unitaire	Quantité par livraison	10 livraisons	TOTAL en €
Pommes BIO : le sachet de 4 kg	11,60€ TTC	X _____	X 10	= _____
Pommes BIO : la caisse de 13 kg	36,40 € TTC	X _____	X 10	= _____
Jus de pommes BIO: la bouteille de 1 L	3,20 € TTC	X _____	X 10	= _____
Jus de pommes BIO: le bib de 3 L	9 € TTC	X _____	X 10	= _____
Bulle de pommes BIO: la bouteille de 75 cl	4 € TTC	X _____	X 10	= _____
TOTAL :				= _____

6. Les modalités de paiement

Le paiement s'effectuera au choix :

- 1 chèque pour l'année encaissé en octobre 2025 ;
- 4 chèques datés du jour du contrat, encaissés : octobre 2025– décembre 2025– février 2026- avril 2026.

Ce contrat complété et signé ainsi que le/les chèques (à l'ordre de SCEA LES COTEAUX DE BOUTAU) devront être remis dans la pochette disponible à la grange avant le **14 septembre 2025**.

7. Les distributions se feront à la grange les lundis suivants:

22/09/2025	13/10/2025	03/11/2025	24/11/2025	15/12/2025
19/01/2026	09/02/2026	02/03/2026	23/03/2026	13/04/2026

A chacune de ces dates, nous aurons besoin de volontaires pour assurer la distribution en même temps que les paniers (18 à 19h). Un lien sera envoyé fin septembre pour vous inscrire. Merci d'avance

Chaque contractant certifie avoir pris connaissance de la « Charte des AMAP » et y adhérer.

Contrat établi le ____/____/____ à _____

L'amapien	Le producteur	Le responsable de contrat
-----------	---------------	---------------------------